



Cette fiche vise à promouvoir les meilleures pratiques cliniques et administratives pour assurer la qualité et la sécurité des soins et services au quotidien.

L'importance des plans d'intervention dans la pratique clinique

Le plan d'intervention (PI) est une activité clinique faisant partie intégrante du processus clinique. Il est le résultat d'une **évaluation** qui tient compte de la demande formulée par l'utilisateur, de ses attentes, de son savoir expérientiel et de ses objectifs. Le PI a comme objectif de répondre de manière structurée, coordonnée et personnalisée aux besoins de santé et/ou psychosociaux de l'utilisateur en mobilisant les ressources appropriées. La réalisation du PI repose sur une coresponsabilité dans la résolution des problèmes liés aux besoins de l'utilisateur, en intégrant la participation de celui-ci et, au besoin, celle de ses proches.

Notre boîte à outils

Règlement sur les modalités d'élaboration et de révision des plans

[REG-10173 Règlement sur les modalités d'élaboration et de révision des plans d'intervention des usagers](#)

Guide soutenant l'application du Règlement sur les PI

[GUI-10224 Guide visant à soutenir la mise en application du Règlement sur les modalités...](#)

Nos formations pour les membres du CM*

[#1 - Le plan d'intervention de l'obligation au sens clinique!](#)

[#2 - Plan d'intervention – PID, PT, PII, PSI : comment choisir?](#)

[#3 - La préparation du plan d'intervention : un incontournable pour l'engagement!](#)

[#4 - Le plan d'intervention : l'élaborer et le mettre en œuvre pour favoriser l'engagement!](#)

[#5 - Le plan d'intervention : redonner sens et utilité à la révision!](#)

*Ces formations sont incluses dans l'offre de formation 2026-2027 pour le personnel de la catégorie 4. Consultez les [détails](#)!

Personnel visé

Employés, médecins, stagiaires qui élaborent des PI à Santé Québec Montérégie-Ouest, ainsi que leurs gestionnaires et personnes-ressources dédiées à l'encadrement clinique.

Éléments clés

- L'utilisateur doit être impliqué activement à toutes les étapes de son PI (élaboration, mise en œuvre et révision). Son consentement libre et éclairé est essentiel à toutes ces étapes. Le « dépliant préparation personne usagère PI » peut soutenir cette démarche (disponible dans les outils de la [formation #3](#));
- Le PI est un processus dynamique basé sur l'évaluation de l'intervenant et des membres de l'équipe multidisciplinaire, le cas échéant. Il doit être ajusté selon l'évolution des besoins de l'utilisateur;
- L'élaboration du PI est nécessaire pour chaque usager sauf dans quelques situations d'exceptions prévues (ex.: les interventions consistant en des activités d'accueil, d'évaluation ou d'orientation sans suivi).

Afin de concrètement mettre en œuvre ces éléments, référez-vous à la section suivante « À inclure dans ma pratique ».

Saviez-vous que?

Le PI est bien plus qu'un simple formulaire à remplir: c'est une étape incontournable du processus clinique des intervenants. Il constitue un moment privilégié pour construire une compréhension commune des besoins de l'utilisateur, définir des objectifs, identifier les moyens pour les atteindre et clarifier les rôles de chacun.

Impliquer activement l'utilisateur dans son plan d'intervention favorise son autonomie, sa responsabilisation et sa capacité à prendre des décisions éclairées.

L'élaboration d'un plan d'intervention en partenariat avec l'utilisateur améliore sa satisfaction, renforce le lien de confiance et facilite la coordination des soins.

À inclure dans ma pratique

1. Je suis en mesure de déterminer si, à la suite de mon évaluation disciplinaire, un PI est nécessaire.
2. Je choisis la ou les modalité(s) de PI requise(s) selon la situation et selon ma discipline.
 - Le professionnel réalise un PI à la suite d'une évaluation dans son champ d'exercice. L'appellation varie selon la discipline concernée : **Plan d'intervention disciplinaire (PID)**, **plan thérapeutique infirmier (PTI)**, **plan de traitement (PT)** ou la **note médicale du médecin**;
 - Lorsque plusieurs intervenants d'un même établissement poursuivent avec l'utilisateur des objectifs communs pour une durée déterminée : **Plan d'intervention interdisciplinaire (PII)** ;
 - Lorsque plusieurs intervenants de différents établissements ou organisation doivent coordonner la prestation de services en partenariat avec l'utilisateur : **Plan de service individualisé (PSI)**.
3. J'élabore le PI en partenariat avec l'utilisateur sur la base de ses besoins et en cohérence avec mon champ d'exercice.
4. Je m'assure d'inscrire au PI les éléments essentiels, tel que déterminé dans le Règlement-10173.
5. Je m'assure que le plan d'intervention soit disponible au dossier de l'utilisateur et facilement identifiable.
6. Je révise les éléments du PI, en partenariat avec l'utilisateur
 - Selon les échéanciers prévus lors de l'élaboration du PI, lorsqu'un changement apparaît dans l'état ou les besoins de l'utilisateur, et selon les normes dictées par le programme clientèle ou Santé Québec.

La qualité au cœur de nos actions !



Consultez toutes les fiches
de la Démarche qualité!

Nos personnes-ressources :

Équipe de la DSMSSS-QEP via l'adresse courriel
suivante : dsmreu.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

Christelle Robert, coordonnatrice des activités cliniques et
pratiques professionnelles en soins infirmiers,
Direction des soins infirmiers (DSI)